



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 15/12/2021

Référence
2021_12_23

Objet de la délibération
Territoire Engagé Transition Écologique : lancement du programme Signature du Contrat d'Objectif Territorial

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	39

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
07/12/2021

Vote
À l'unanimité
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2021 et le 15 Décembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président.

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, CAP Dominique, COLIN Christophe, GIBERGUES Bernard, GOSSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, POUPON Julien, PRIGENT Pascal, QUILLÉVÉRÉ Bernard, RAPIN Raphaël, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant(s) : COLIN Christophe (de Mme LAMOUR Marguerite)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : GUILLORÉ Alexandra à M. LECLERC Patrick, MORVAN Anne-Sophie à M. GOURVIL Armel, NICOLAS Gaëlle à Mme CARO Pauline, MM : DU BUIT Yves à M. CAP Dominique, GOUÉROU Jacques à M. SALAUN Gilles

Excusé.e.s : Mmes : ABIVEN Bernadette, LAMOUR Marguerite, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOALEC Bernard, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, ROUDAUT Stéphane

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, MM : BUREL Erwan, CANN Thierry,

A été nommée secrétaire : Mme BALCON Claudie

Objet de la délibération :

Territoire Engagé Transition Écologique : lancement du programme
Signature du Contrat d'Objectif Territorial

L'ADEME propose aux collectivités d'entrer dans une stratégie globale d'amélioration continue à travers le programme Territoire Engagé Transition Écologique. Il s'agit d'un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique, destiné aux EPCI. Ce programme est composé de deux labels complémentaires :

1. Le label Climat-air-énergie (ancien Cit'ergie)
2. Le label économie circulaire

Le programme Territoire Engagé Transition Écologique a été proposé à l'échelle du Pays de Brest car c'est sur ce périmètre que s'est élaboré et signé le Contrat de Relance et de Transition Écologique. Mais ce programme s'adresse aux EPCI, ce qui veut dire que les sept EPCI du Pays de Brest sont concernés.

Les deux labels sont des outils de management des politiques climat-air-énergie et économie circulaire. Ils se basent sur une démarche progressive d'amélioration

continue, des premiers pas jusqu'à l'excellence.

Le label climat-air-énergie est la déclinaison française du dispositif européen dénommé « European Energy Award (EEA) ». Ce dispositif s'adresse aux collectivités qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique climat-air-énergie et s'engager dans une démarche d'amélioration continue.

La labellisation prend en compte les 6 domaines d'actions suivants :

- planification du développement territorial ;
- patrimoine de la collectivité ;
- approvisionnement en énergie, eau, assainissement et déchets ;
- mobilité ;
- organisation interne ;
- communication et les coopérations.

Le label économie circulaire est le fruit d'une collaboration entre des collectivités, des professionnels du secteur des déchets et de l'économie circulaire et des associations. Il offre un support pour développer la politique économie circulaire et animer une dynamique sur les territoires allant bien au-delà des compétences classiques « déchets » des collectivités.

Les actions du label économie circulaire sont réparties en 5 axes :

Un axe politique :

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

Deux axes techniques :

2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

Deux axes sur les moyens et la mobilisation :

4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

Aujourd'hui, certains EPCI du Pays de Brest sont déjà engagés dans le label climat-air-énergie (Brest métropole) ou dans le label économie circulaire (G4DEC) tandis que d'autres ne sont engagés dans aucun label. Le programme a vocation à permettre à chaque EPCI de s'engager dans les deux labels en prenant en compte le travail déjà engagé par chaque territoire.

Le programme a une durée de 4 ans et comporte 4 étapes :

1. Réalisation d'un état des lieux détaillé des politiques climat-air-énergie ainsi que des politiques économie circulaire
2. Création d'un plan d'actions pour chacun des deux labels
3. Mise en œuvre et suivi des plans d'actions
4. Labellisation, puis nouvel audit tous les 4 ans

Un conseiller extérieur à la collectivité est recruté et appuie chaque EPCI sur la durée du programme, et plus fortement lors des deux premières étapes.

Un auditeur externe fixe le niveau de départ de la collectivité puis fixe un potentiel d'amélioration de la collectivité. L'atteinte de ce potentiel est évaluée par l'auditeur à la fin des 4 années du programme avec une labellisation qui est effectuée.

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) en cours d'élaboration ou déjà engagés sont pris en compte dans l'état des lieux et le plan d'actions. Ces labels permettent d'évaluer les PCAET existants et apportent des outils et méthodes pour atteindre les objectifs fixés.

En tant que territoire CRTE, le Pôle métropolitain du Pays de Brest s'est vu proposer par l'ADEME Bretagne un outil d'accompagnement financier spécifique pour le programme Territoire engagé transition écologique et ses deux labels. Il s'agit d'un contrat d'objectif territorial (COT).

Ce COT a été proposé à 5 territoires en Bretagne, identifiés comme en pointe sur la transition écologique, dont le Pays de Brest. Il offre un accompagnement financier sur deux niveaux :

1. Financement à 100% d'un conseiller accompagnant chaque EPCI sur les 4 années du programme pour une durée d'environ 40 jours par EPCI.
2. Financement à hauteur de 75 000 € en part fixe et 275 000 € en part variable selon l'atteinte des objectifs fixés dans les 2 labels.

Le financement sera versé au Pôle métropolitain du Pays de Brest qui sera ensuite chargé de le répartir entre les EPCI.

Il est prévu que le COT démarre le 1^{er} avril 2022, pour une durée de 4 ans.

Il est proposé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain :

- D'autoriser le Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest à signer la convention du Contrat d'Objectif Territorial

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest

- Autorise le Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest à signer la convention du Contrat d'Objectif Territorial

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre